



INSTRUCTIONS DE COURSE HABITABLE 2017-2020

**Nom de la compétition : 53^{ème} Coupe Blondeau Marine Habitables
et 14^{ème} DJINN's CUP**

Date : Samedi 17 et Dimanche 18 Août 2019

Lieu : Port d'Ars-en-Ré et Pertuis breton

Autorité Organisatrice : CNAR

Grade : 5C

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers, précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. Les règlements fédéraux.
- 1.4. La partie B, section II du RIPAM remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil

Lever samedi	dimanche	Coucher samedi	dimanche
06.45	06.47	21.03	21.01

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information à l'entrée du club-house du CNAR.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le club-house
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre appuyé de 2 signaux sonores cela signifie que la course est retardée et que les concurrents sont invités à rester à terre.
- 4.3 Pavillon H plus un signal sonore : la course est retardée et les bateaux doivent rester au port avec interdiction de le quitter.
- 4.4 Lorsque ces pavillons sont amenés, appuyés d'un signal sonore, les concurrents sont invités à rejoindre immédiatement la zone de départ.

5. PROGRAMME DES COURSES

5.1. Un **briefing** aura lieu samedi 17 août à **7h30** au club-house avec café-croissants

5.2. **Samedi 17 août:**

- premier signal d'avertissement à **09h00** au large du banc du Bûcheron.

Pleine mer	Basse mer	coeff.
06h31	12h56	81
18h43		81

Les skippers devront prendre en compte le tirant d'eau de leur bateau pour quitter le port sans risque d'échouage.

- Interruption des courses entre 12h00 et 14h00 pour le repas (si possible échouage/mouillage au banc du Bûcheron pour le pique-nique)

- **14h30** : signal d'avertissement pour courses à suivre selon la météo

Pleine mer	Basse mer	Coeff.
06.57	13.29	80
19.12		79

5.3. Dimanche 18 août :

Signal d'avertissement du parcours côtier à **10h00** au large du banc du Bûcheron (café croissants au club house de 8h00 à 9h00).

5.4. Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00.

6. PAVILLONS DE CLASSE

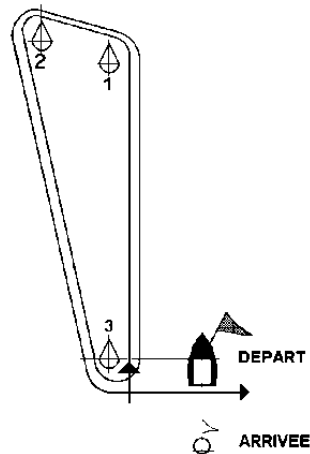
Les pavillons de classe seront : CNAR

7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est situé au large du banc du Bûcheron

8. LES PARCOURS

8.1. PARCOURS TACTIQUES



Parcours de type « banane » avec l'ordre de passage suivant :

Départ 1 ; 2 ; 3 ; 1 ; 2 ; 3 ; Arrivée

Le cap compas approximatif de la première marque sera si possible affiché au bateau comité.

8.2. PARCOURS COTIER :

8.3. Départ Est/Ouest ; 1^{ère} marque **A** à laisser à Bâbord ; marque **B** à laisser à Bâbord ;

8.4. Marque **C** à laisser à Bâbord ; retour vers **B** à laisser à Tribord ; marque **A** à laisser à Bâbord ; marque **B** à laisser à Bâbord et ligne d'Arrivée.

8.5. Les Marques et Balises maritimes sont à respecter (ex : Cardinale Nord des Ilattes)

8.6. L'absence du pavillon "D" signifie qu'il n'existe pas de bouée de dégagement.

8.4 REDUCTION DE PARCOURS :

Le comité de course peut décider de réduire un parcours à proximité d'une marque de parcours.

Dans ce cas la ligne d'arrivée de ce parcours réduit sera constituée d'un côté par un bateau du comité de course portant les pavillon « S » et de l'autre par la marque où a lieu la réduction et qui devient marque d'arrivée.

9. MARQUES

Marque de départ	Marques de parcours	Marque d'arrivée
Bouée blanche FFV et Banque Populaire	Bouée blanche FFV et Banque Populaire	Bouée crayon jaune

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES : banc du Bûcheron et zone d'aquaculture.

11. LE DEPART

La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité babord.

11.1 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 8 minutes après le signal de départ sera classé DNS.

12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Il n'est pas prévu de changement de parcours

13. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée des parcours tactiques et du parcours côtier sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau comité et la bouée crayon jaune.

14. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un Tour.

Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant être inférieure à DSQ.

15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

Toutes classes	Temps cible	Temps limite pour finir pour le premier	Temps limite pour finir après le premier
Parcours construits	40 à 50 mn	60mn	30 mn
Parcours côtier	aucun	5h00	3h00

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé au club-house. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite prévu.

16.2 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local du jury, situé au club-house. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel.

16.3 Les intentions de réclamations du comité de course ou jury seront affichées pour informer les bateaux selon la règle 61.1(b).

16.4 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation :

- Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
- Publicité
- Bateaux accompagnateurs,

17. CLASSEMENT

17.1 **Une course doit être validée pour constituer une série**

17.2 **Courses retirées**

Quand plus de 4 courses sont validées, le classement sera effectué sur le nombre total de courses validées, à l'exclusion de la moins favorable.

17.3 Le classement est établi sur le nombre réel des inscrits de l'épreuve.

17.4 Deux types de classement seront effectués :

- un classement général par calcul de temps compensé (HN) pour l'ensemble des bateaux inscrits.
- un classement série DJINN (DJINN 7 et BLUE DJINN)

18 REGLES DE SECURITE

Contrôle à la sortie et au retour : un système de contrôle pourra être mis en place.

Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

Le canal VHF affecté pour l'épreuve est le « 72 ».

PORT DU GILET DE SAUVETAGE

Il est obligatoire sur décision du comité de course par l'envoi du pavillon « Y ».

19 REMPLACEMENT D'EQUIPIER OU D'EQUIPEMENT

19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation préalable, par écrit, du comité de course ou du jury.

19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent être faites au comité à la première occasion raisonnable.

20 CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

20.1 Un bateau doit être conforme aux règles de jauges de sa classe.

20.2 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription, seront affichés au tableau officiel.

24 EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter leurs détritrus dans l'eau. Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels.

27 COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

28. REMISE DES PRIX

Celle-ci est fixée à 19.30 aux Etablissements Blondeau Marine sur le port

29. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Arbitres désignés : Président du Comité de Course : Sylviane ANNONIER

Président du Jury : Roland DESFORGES

Responsabilité organisatrice : Ph. THUILLIER Responsable Régates du CNAR



BOUEE C
A PROXIMITEE DE LA CARDINALE
NORD DES COURONNEAUX